



POURQUOI REJOINDRE FO ? ENSEMBLE, DONNONS DU POIDS À NOS DROITS !

1. Une force de négociation indépendante

Chez FO, l'indépendance n'est pas un slogan, c'est notre ADN. Nous ne sommes liés à aucun parti politique, aucune religion, ni aucun dogme.

- Notre seule boussole : L'intérêt des salariés.
- Notre méthode : La négociation d'abord, la mobilisation si nécessaire. En rejoignant FO, vous intégrez une organisation qui sait s'asseoir à la table des décideurs pour obtenir des avancées concrètes sur vos salaires et vos conditions de travail.

2. Une protection juridique et un conseil d'expert

Le droit du travail est un labyrinthe. Que vous soyez face à un litige, une restructuration ou une simple question sur votre contrat :

- Vous bénéficiez de l'expertise de nos délégués formés et réactifs.
- Vous accédez à une information juridique fiable pour ne plus jamais être seul face à la direction.
- Le petit plus : En tant qu'adhérent, vous recevez régulièrement des décryptages sur les nouvelles conventions collectives de notre secteur.

3. La solidarité au cœur de la région Rhône-Alpes

Rejoindre FO, c'est intégrer un réseau de proximité. Du Lyonnais aux sommets de la Savoie, en passant par Saint-Étienne ou Grenoble, nous connaissons les réalités de votre terrain.

"Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin." Cette citation prend tout son sens quand il s'agit de défendre les effectifs dans nos établissements de santé ou de réclamer une meilleure reconnaissance de nos métiers.



4. Des avantages concrets pour les adhérents

Être syndiqué, c'est aussi accéder à des services exclusifs :

- La formation syndicale : Pour connaître vos droits et apprendre à les défendre.
- La protection vie professionnelle : Une assurance pour vous couvrir dans l'exercice de vos fonctions.
- L'AFOC : L'association FO de défense des consommateurs pour vous aider dans votre vie quotidienne.

Prêt à sauter le pas ?

Rejoindre FO, ce n'est pas seulement prendre une carte, c'est devenir acteur de son avenir professionnel. Vos cotisations sont déductibles d'impôts à hauteur de 66% (ou donnent droit à un crédit d'impôt), ce qui rend l'engagement accessible à tous.

Comment nous rejoindre ?

C'est simple comme un clic ou un coup de fil ! Contactez vos syndicats locaux ou remplissez notre formulaire en ligne sur ce blog.

